



Conseil Communal de Perroy

Perroy, le 16 mars 2026

Conseil Communal de Perroy du 26 mars 2026

Rapport de la commission ad'hoc – préavis 02/2026 “Modification des Statuts de l’AIEE”

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad'hoc composée de Madame Françoise Roch, ainsi que de Messieurs Stéphane Bettems, Ludovic Fatton, Cédric Gaillard et Oscar Movilla s’est réunie le lundi 16 mars 2026 afin d’étudier l’objet soumis à notre Conseil.

Comme l’explique le préavis, la fusion des anciens articles 24 & 25 dans un nouvel article 24 découle d’une demande du Canton souhaitant plus de clarté quant aux ressources financières à disposition de l’Association. C’est pour cette raison que le nouvel article 24 définit la nouvelle clé de répartition des charges entre les communes membre.

En conséquence, l’acceptation du nouvel article implique de facto l’acceptation de la nouvelle clé de répartition. La commission a donc examiné cette clé de répartition sur la base du rapport d’étude établi par le bureau d’ingénieurs Hollinger et y est favorable.

La consommation d’eau potable soumise à la taxe d’épuration constitue un paramètre simple et facilement disponible pour définir la répartition des charges. Par ailleurs, le mécanisme de lissage sur 3 ans apparaît pertinent afin d’atténuer les variations liées à des années particulières en matière de consommation d’eau (facteurs météorologiques ou autres). Le SIDERE relève chaque année par les compteurs la quantité d’eau potable qui est consommée par les usagers. Cette collaboration facilite à l’AIEE l’accès aux informations nécessaires pour le calcul des taxes.

Celles-ci seront dorénavant réparties selon la consommation de chaque commune et non plus au prorata du nombre d'habitants, ce qui est plus juste et favorable pour la commune de Perroy.

Le calcul selon cette nouvelle formule entrera en vigueur le 1er janvier 2027.

Il convient également de mentionner que la nouvelle dénomination de l'AIEE est désormais "AIEP" (Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux de Perroy – Féchy – Bougy-Villars), pour des raisons de distinction avec d'autres STEP.

Pour information, ce préavis a également été soumis aux Conseils de Féchy et de Bougy-Villars le 10 mars dernier. Il a été approuvé dans les 2 communes.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède :

La commission ad'hoc propose au Conseil d'accepter le préavis 02/2026 "Modification des Statuts de l'AIEE" tel que présenté.

Pour la commission :

Françoise Roch, Stéphane Bettems, Ludovic Fatton, Cédric Gaillard et Oscar Movilla

Ludovic Fatton, Président

Stéphane Bettems, Rapporteur